

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
	Mme Brigitte Villeneuve	M. Frédéric Asselin
	Mme Nathalie Bellavance	M. Clermont Lévesque
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. André Fontaine
	M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
	M. Serge Gagnon	M. Claire Messier
	M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
	M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
	Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 30 NOVEMBRE 2015 À 19H** à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (551-11-2015);
2. Adoption de l'ordre du jour (552-11-2015);
3. Dépôt du rapport du trésorier – adjudication de soumission - émission d'obligations au montant de 47 367 000 \$ (553-11-2015);
4. Autorisation de signature – lettres d'entente 2015-02-BL, 2015-03-BL et 2015-04-BL - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 (554-11-2015);
5. Autorisation - imposition de suspension sans solde – dossier INC-051015-MAL (555-11-2015);
6. Autorisation – imposition de suspension sans solde - dossier SC-301015-JL (556-11-2015);
7. Adoption du document « Déclaration de principes sur les nouveaux arrivants et la diversité ethnoculturelle » qui accompagnera le futur plan d'action en immigration de la Ville de Terrebonne (557-11-2015);
8. Adoption de l'offre de services de la firme PG Solutions pour l'acquisition de la nouvelle version du logiciel de gestion des permis (558-11-2015);
9. Adoption de soumission – services professionnels pour la préparation d'un plan directeur durable des réseaux sanitaire et pluvial ainsi que la gestion des cours d'eau (559-11-2015);

10. Adoption de soumission – fourniture de pierre de remplissage (560-11-2015);
11. Renouvellement – contrat pour le contrôle biologique des moustiques (561-11-2015);
12. Avis de motion – règlement (#17-6) modifiant le règlement 17-2 concernant les commissions du conseil et plus précisément de remplacer l'article 2.8 ajouté par le règlement 17-5 relatif à la mission de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (562-11-2015);
13. Avis de motion – règlement (#229-5) modifiant le règlement 229 concernant les véhicules hors route dans le but de remplacer l'annexe « A » montrant le tracé des sentiers et, de ce fait, abroger le règlement 229-3 (563-11-2015);
14. Avis de motion – règlement (#400-1) modifiant le règlement numéro 400 afin d'ajouter, aux travaux d'infrastructures prévus, les travaux d'éclairage sur le chemin Saint-Charles, entre la rue Bernard-Gagnon et la limite de la ville de Charlemagne, d'exclure et d'inclure des lots aux annexes « B » et « C », de retirer l'annexe « D », de modifier le pourcentage à la charge des immeubles situés à l'intérieur des bassins « B » et « C » et d'inclure la contribution reçue du promoteur (564-11-2015);
15. Avis de motion – règlement (#645-1) autorisant la signature d'une entente remplaçant une entente existante concernant l'extension de la compétence territoriale de la cour municipale de Terrebonne aux territoires des villes de Sainte-Anne-des-Plaines et Bois-des-Filion et abrogeant le règlement numéro 645 (565-11-2015);
16. Avis de motion – règlement (#646) prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité (566-11-2015);
17. Avis de motion – règlement (#650) prévoyant le remboursement à la MRC Les Moulins des coûts reliés aux travaux de dragage et d'aménagement d'une portion du cours d'eau La Coulée et d'une branche non verbalisée dans le secteur du « Carrefour des fleurs » (567-11-2015);
18. Avis de motion - règlement (#651) décrétant le taux de toutes les taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2016 de la Ville de Terrebonne (568-11-2015);
19. Adoption du règlement numéro 1000-029 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer la concordance avec le règlement 97-33R modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins pour tenir compte du périmètre d'urbanisation situé à l'est de la ville (569-11-2015) ;

20. Adoption du règlement numéro 1001-255 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'assurer la concordance avec le règlement 97-33R modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins pour tenir compte du périmètre d'urbanisation situé à l'est de la ville et afin de redéfinir la délimitation des affectations du sol et les normes et dispositions s'y rattachant (570-11-2015);
21. Adoption du règlement numéro 1005-36 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin d'encadrer les projets immobiliers à proximité de la gare de Terrebonne selon les objectifs d'aménagement d'un TOD et du règlement 97-33R modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins (571-11-2015);
22. Adoption du règlement numéro 1004-1-018 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 afin d'y préciser les exigences relatives pour les terrains situés à proximité des autoroutes et routes contraignantes en matière de bruit (572-11-2015);
23. Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 164, rue Gagnon (573-11-2015);
24. Période de questions;
25. Levée de la séance (574-11-2015).

Donné à Terrebonne, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2015.

Judith Viens, avocate  
Assistant-greffier

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
30 NOVEMBRE 2015**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 30 novembre 2015, à 19 h à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marie-Josée Beaupré
Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Marie-Claude Lamarche	André Fontaine
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Serge Gagnon	Stéphane Berthe
Michel Morin	Jean-Guy Sénécal
Paul Asselin	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Claire Messier et Messieurs les conseillers Frédéric Asselin et Clermont Lévesque.

**RÉSOLUTION NO : 551-11-2015**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Marc Campagna**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 552-11-2015**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : André Fontaine**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 553-11-2015**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prend acte du rapport déposé par la trésorière, daté du 17 novembre 2015, concernant l'adjudication d'une émission d'obligations au montant de 47 367 000\$ à Valeurs Mobilières Desjardins inc., conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et en vertu du règlement numéro 56 de la Ville de Terrebonne.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 554-11-2015**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Serge Gagnon**

Suivant les recommandations CE-2015-1430-REC, CE-2015-1431-REC et CE-2015-1432-REC du comité exécutif du 25 novembre 2015, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les lettres d'entente suivantes à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, à savoir :

Lettre d'entente 2015-02-BL modifiant l'article 21.01 c) et d) relatif à la note de passage lorsque des tests sont requis et réglant les griefs 2015-19, 2015-20 et 2015-22 ;

Lettre d'entente 2015-03-BL clarifiant l'interprétation de la clause 15.01 d) relative aux congés personnels ;

Lettre d'entente 2015-04-BL concernant la modification aux conditions particulières des préposés aux télécommunications et annulant les lettres d'entente 2013-03-BL, 2014-03-BL, 2014-04-BL et modifiant, en partie, l'annexe « N » de la convention collective.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 555-11-2015**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'incendie relativement à l'imposition de deux (2) quarts de travail de suspension sans solde dans le dossier numéro INC-051015-MAL, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-1435-REC du comité exécutif du 25 novembre 2015 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal autorise l'imposition de deux (2) quarts de travail de suspension sans solde à être déterminés par la Direction de l'incendie dans le dossier numéro INC-051015-MAL.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 556-11-2015**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro SC-301015-JL, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-1436-REC du comité exécutif du 25 novembre 2015 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire dans le dossier numéro SC-301015-JL.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 557-11-2015**

**ATTENDU QUE** d'ici à la conclusion d'une nouvelle entente spécifique en immigration avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), étape essentielle à l'adoption d'un premier plan d'action quinquennal en immigration, la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine et la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme ont convenu qu'il fallait en premier lieu adopter la déclaration de principes qui viendra guider les orientations de développement de la Ville afin de favoriser le vivre ensemble interculturel;

**ATTENDU** le dépôt du document intitulé « Déclaration de principes et Plan d'action Nouveaux arrivants et diversité ethnoculturelle – Ville de Terrebonne » à la double commission (famille et culture) le 16 septembre 2015, joint à la présente pour en faire partie intégrante, et la recommandation FAM-CUL-2015-09-16/01 de la double commission;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne reconnaît les grands principes suivants:

- La diversité est une composante de notre collectivité;

- La prise en compte et la gestion de la diversité (ethno) culturelle sont une compétence municipale;
- L'équité et l'ouverture aux différences favorisent l'inclusion;
- L'interculturalité est une dimension importante du vivre ensemble;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-1425-REC du comité exécutif du 25 novembre 2015 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR André Fontaine**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le document « Déclaration de principes sur les nouveaux arrivants et la diversité ethnoculturelle » qui accompagnera le futur plan d'action en immigration de la Ville de Terrebonne.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 558-11-2015**

**PROPOSÉ PAR : Marc Campagna**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

Suivant la recommandation CE-2015-1351-REC du comité exécutif du 4 novembre 2015, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte l'offre de services de la firme PG Solutions, datée du 29 octobre 2015, pour l'acquisition de la nouvelle version du logiciel de gestion des permis de la firme PG Solutions (Harris computer systems), le tout pour un montant n'excédant pas 295 290\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0494 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** les frais pour le soutien technique annuel soient appliqués au tarif de Govern pour les six (6) premiers mois et au tarif de PG Solutions pour les six (6) derniers mois.

**QU'**afin de pourvoir aux services additionnels requis et analysés depuis le dépôt de la nouvelle initiative à l'automne 2014, la somme additionnelle de 45 775\$ (taxes en sus) est requise et sera défrayée à même les budgets des deux (2) directions concernées.

**QUE** le transfert budgétaire numéro 2015-0493 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 48 060\$ du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-419 (services professionnels) pour un montant de 10 000\$ et du poste budgétaire numéro 1-02-611-00-411 (services professionnels) pour un montant de 38 060\$ au poste budgétaire numéro 1-03-100-03-330 (affectation au FDI P03-330), soit accepté.

*L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon le paragraphe 6 b) de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, le tout suivant la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, datée du 3 novembre 2015.*

## **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 559-11-2015**

**ATTENDU QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation d'un plan directeur durable des réseaux sanitaire et pluvial ainsi que la gestion des cours d'eau (SA15-3014);

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 octobre 2015 ;

**ATTENDU QUE** six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 octobre 2015 ;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
CIMA+ s.e.n.c.	8,28	167 863,50\$ t.t.c.
JFSA experts-conseils en ressources	6,05	241 447,50\$ t.t.c.
Stantec	3,81	367 920,00\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** les firmes Services EXP inc., Tetra Tech Qi inc. et Lasalle NHC ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

**ATTENDU QUE** le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

**ATTENDU** le rapport préparé le 11 novembre 2015 par M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 189 708,75\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 13 novembre 2015 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c.;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-1409-REC du comité exécutif du 18 novembre 2015;



**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin  
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **CIMA+ s.e.n.c.** pour la préparation d'un plan directeur durable des réseaux sanitaire et pluvial ainsi que la gestion des cours d'eau, pour un montant de 146 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 636.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0526 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 560-11-2015**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de pierre de remplissage pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA15-9079) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 21 octobre 2015 ;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 novembre 2015 à 11 h 02, à savoir :

Demix Agrégats une division de Groupe CRH Canada inc.	115 566,50\$ t.t.c.
Carrières Unijac inc.	121 466,51\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Demix Agrégats, une division de Groupe CRH Canada inc., s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 10 novembre 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 125 049,63\$ (t.t.c.) en date du 23 septembre 2015 ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 20 novembre 2015 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-1439-REC du comité exécutif du 25 novembre 2015 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **DEMIX AGRÉGATS, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.**, datée du 9 novembre 2015, pour la fourniture de pierre de remplissage, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (article 5 du cahier des charges spécifiques) avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant annuel de 100 514,45\$ (taxes en sus).

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 561-11-2015**

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 79-02-2015, adoptée le 23 février 2015, acceptant la soumission de la société Conseillers forestiers Roy inc. pour le contrôle biologique des moustiques pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 805 974,75\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA15-9010) ;

**ATTENDU QUE** la soumission numéro SA15-9010 pour le contrôle biologique des moustiques arrive à échéance le 23 janvier 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

**ATTENDU QUE** l'article K du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 701 000\$, soit la valeur du contrat original plus l'IPC pour la région de Montréal ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 novembre 2015 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-1437-REC du comité exécutif du 25 novembre 2015 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte le renouvellement du contrat pour le contrôle biologique des moustiques avec la société Conseillers forestiers Roy inc., et ce, pour un (1) an, le tout pour une somme de **701 000\$ plus l'IPC et les taxes.**

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 562-11-2015**

**La conseillère Marie-Josée Beaupré** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 17-6) modifiant le règlement numéro 17-2 concernant les commissions du conseil et décrétant le remplacement de l'article 2.8 ajouté en vertu du règlement numéro 17-5 relatif au mandat de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 563-11-2015**

**Le conseiller Paul Asselin** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 229-5) modifiant le règlement 229 concernant les véhicules hors route dans le but de remplacer l'annexe « A » par l'annexe « A-2 » afin de mettre à jour le tracé des sentiers et abrogeant le règlement numéro 229-3.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 564-11-2015**

**Le conseiller Stéphane Berthe** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 400-1) modifiant le règlement numéro 400 afin d'ajouter, aux travaux d'infrastructures prévus, les travaux d'éclairage sur le chemin Saint-Charles, entre la rue Bernard-Gagnon et la limite de la ville de Charlemagne, d'exclure et d'inclure des lots aux annexes « B » et « C », de retirer l'annexe « D », de modifier le pourcentage à la charge des immeubles situés à l'intérieur des bassins « B » et « C » et d'inclure la contribution reçue du promoteur.

**RÉSOLUTION NO : 565-11-2015**

**Le conseiller Serge Gagnon** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 645-1) autorisant la signature d'une entente remplaçant une entente existante concernant l'extension de la compétence territoriale de la cour municipale de Terrebonne aux territoires des villes de Sainte-Anne-des-Plaines et Bois-des-Filion.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 566-11-2015**

**La conseillère Nathalie Bellavance** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 646) prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 567-11-2015**

**Le conseiller Jean-Guy Sénécal** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 650) ayant pour objet de rembourser à la MRC Les Moulins les coûts reliés aux travaux de dragage et d'aménagement d'une portion du cours d'eau La Coulée et d'une branche non verbalisée dans le secteur du « Carrefour des fleurs » et prévoyant un emprunt au montant de 184 250 \$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 568-11-2015**

**La conseillère Nathalie Bellavance** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 651) décrétant les taux de taxes foncières, les tarifs et compensations pour l'exercice financier 2016 de la Ville de Terrebonne et créant les catégories d'immeubles sur lesquelles portent ces taxes.

**RÉSOLUTION NO : 569-11-2015**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer la concordance avec le règlement 97-33R modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins pour tenir compte du périmètre d'urbanisation situé à l'est de la ville, soit adopté sous le numéro 1000-029.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 570-11-2015**

**PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe**

**APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'assurer la concordance avec le règlement 97-33R modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins pour tenir compte du périmètre d'urbanisation situé à l'est de la ville et afin de redéfinir la délimitation des affectations du sol et les normes et dispositions s'y rattachant, soit adopté sous le numéro 1001-255.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 571-11-2015**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** le règlement modifiant le règlement sur les PIIA numéro 1005 afin d'encadrer les projets immobiliers à proximité de la gare de Terrebonne selon les objectifs d'aménagement d'un TOD et du règlement 97-33R modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, soit adopté sous le numéro 1005-036.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 572-11-2015**

**PROPOSÉ PAR : Marc Campagna**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 afin d'y préciser les exigences relatives pour les terrains situés à proximité des autoroutes et routes contraignantes en matière de bruit, soit adopté sous le numéro 1004-1-018.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 573-11-2015**

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a accepté le 18 juillet 2014, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 164, rue Gagnon;

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

**ATTENDU QUE** les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# P14-1779), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 24 novembre 2015;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 164, rue Gagnon, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 574-11-2015**

**PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**APPUYÉ PAR : Serge Gagnon**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---